



Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Volume 24 # 9

Le 4 juin 2026

ÉDITORIAL

Chères et chers collègues,

Déjà l'année tire à sa fin, les vacances, bien méritées, sont à nos portes et seront les bienvenus. Mais avant toute chose, il faut tenir bon, les trois dernières semaines sont synonymes d'examens, de corrections et de remises de notes.

Le dossier de la violence dans les milieux de travail nous préoccupe grandement, c'est pourquoi la CSQ mettra en place, dès l'automne prochain, une grande campagne de nature sociétale dont l'objectif premier est de sensibiliser la population et de nous mobiliser autour de multiples formes de violence dans la société où chaque personne peut contribuer à les prévenir en posant un geste à la fois.

Pour nous, la loi 4 – Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique des diverses associations en milieu de travail, qui a été officiellement adopté le 2 avril dernier, nous apportent son lot d'obligations à laquelle nous devons nous conformer. Ce sera d'ailleurs une des priorités du syndicat. Vous allez en entendre parler assez rapidement en début d'année scolaire, puisque nous devons revoir nos Statuts et règlements dans un temps assez court. C'est un rendez-vous en Assemblée générale à l'automne prochain.

Parlant de délai serré, demain, le 5 juin aura lieu les élections afin d'élire la nouvelle présidence du Syndicat. Pendant plus de 20 jours, quatre candidats ont mené une campagne électorale de qualité afin de se faire connaître et de tenter d'attirer votre attention. Il est important de voter afin d'exprimer votre voix, surveillez votre boîte courriel ce vendredi 5 juin 2026.

Pour ma part, cette fin d'année scolaire marque également la fin de mon mandat syndical où j'ai passé de nombreuses années au service des membres. Je profite de cette tribune pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée où j'ai pu m'épanouir et vous accompagner dans les bonnes comme les moins bonnes circonstances personnelles et professionnelles.

En terminant, afin d'assurer une transition d'expertise harmonieuse aux nouvelles ressources, je serai présent pour les accompagner, à temps partiel, tout au long de la prochaine année scolaire.

Bonne lecture !

Claude Bradet, président par intérim

ACTUALITÉ

Dépassement d'élèves



2^e versement des sommes dues.

Les formulaires pour dépassement d'élèves et le document explicatif devraient être transmis par le Centre de services scolaire dans tous les établissements du primaire et du secondaire prochainement.

Tous ces documents devront donc être vérifiés et retournés **d'ici le 8 juin à 16h** par le personnel enseignant concerné. Cette opération de vérification devrait permettre de verser correctement les sommes dues sur la paye du **18 juin 2026**.

Si vous n'avez pas reçu le formulaire et que vous croyez être en dépassement d'élèves, veuillez le signaler à la direction de l'établissement dans les plus brefs délais.

Protection d'assurance Beneva à la fin d'une année scolaire pour les enseignants à temps partiel

Après le 1er mai, le contrat d'assurance Beneva prévoit que, lorsque la fin de votre contrat a lieu dans les mois de mai ou de juin, vous disposez d'une protection de 50 jours à compter du 1er septembre de l'année scolaire suivante.

Donc, si vous signez un nouveau contrat à l'intérieur de la période de 50 jours (entre le 1er septembre et le 20 octobre), vous n'avez pas besoin de remplir à nouveau un formulaire.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec madame Chantale Blackburn au Centre de services scolaire, au poste 4245

Des remerciements à nos délégués Merci!

Lors de la rencontre des personnes déléguées du 2 juin dernier, les membres du CA ont salué l'excellent travail des personnes déléguées. Non seulement ils sont demeurés présents et à l'écoute des membres, mais, de façon constructive, ils ont su vous transmettre l'information et vous accompagner tout au long de l'année scolaire. En plus de leur tâche, elles ont exercé ce rôle avec générosité, disponibilité et efficacité.

Bravo à nos extraordinaires personnes déléguées !

INFORMATIONS IMPORTANTES

Offre des contrats personne à statut précaire pour 2026-2027

Selon nos informations, l'employeur procèdera aux offres de contrats résiduels et remplacements qui devraient se faire avant le 17 juillet 2026; surveillez vos courriels et assurez-vous que l'employeur a **les bonnes coordonnées pour vous joindre.**

ASSEMBLÉE DES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

Veillez réserver le 15 juin à 16 h pour une rencontre sur ZOOM, une invitation vous parviendra dans la semaine du 8 juin 2026.



Versement des congés maladie et la déclaration au RQAP

En situation de congé maternité ou parental

Le versement des congés maladie monnayés en fin d'année doit être déclaré au RQAP au moment où les montants sont versés soit pour la période de paye du 6 au 17 juillet.

Pour minimiser l'impact, vous avez deux possibilités:

1. Si le montant est élevé : suspendre les prestations RQAP lors du versement des congés maladie.
2. Si le montant est minime : répartir le montant dans les 2 semaines de prestation du RQAP.



Obtenez des tarifs de groupe
avantageux en assurance auto,
habitation et entreprise



En savoir plus


laPersonnelle

DIVERS

Statistiques d'événements / d'accidents du personnel enseignant pour l'année scolaire 2025-2026

Catégories d'analyse	Description (exemples)	Événements/ accidents (nbre)
Chutes	Glace, escaliers, planchers mouillés, etc.	32
Mouvements	Charge, déplacement d'objets, etc.	11
Objets / collision	Porte, bureau, classeur, etc.	25
Agressions	Verbales, physiques, harcèlement	(64 V) (146 P) (6 H)
Interventions physiques	Arrêt d'agir	4
Déclarations préventives	Sablage de la glace, plancher mouillé, prise de courant dénudée, escalier brisé, etc.	30
Réaction à l'environnement	Allergie, troubles respiratoires, picotement, plaque sur la peau, etc.	10
Hygiène / salubrité	Insalubrité, odeur nauséabonde, etc.	1
Autres	Coupure, piqûre de guêpe, etc.	7
* Ces déclarations concernent uniquement le personnel enseignant. Total : 334 déclarations		

Nous vous invitons à poursuivre vos déclarations, elles sont essentielles pour consigner tous les événements ou accidents en vue de développer des moyens de prévention et pour une meilleure intervention dans les milieux.
PARCE QUE LE QUÉBEC A BESOIN DE TOUS SES TRAVAILLEURS!

Parce que la sécurité c'est l'affaire de tous !



HORAIRE D'ÉTÉ

Du 6 juillet au 14 août 2026 :
le bureau sera fermé.

Du 17 au 21 août 2026 :
de 9 h à 16 h.

À compter du 24 août 2026 :
de 8 h à 16 h 30

Pendant la période estivale, pour
toute urgence, vous pouvez
contacter le 418-820-3846.



*Le conseil d'administration du
SEDLJ-CSQ souhaite à tous
les membres un été ensoleillé et
des vacances 2026 des plus
énergisantes!*



Équipe des rédacteurs :

Claude, Gabriel et Carolyne. Pour nous joindre : 418-695-1609 ou visitez www.sedlj.ca